



Communiqué

Les professeurs de classes préparatoires scientifiques dénoncent le double langage du Ministre sur leurs heures « supplémentaires » et annoncent la suspension de leur participation à l'enseignement de l'informatique à la rentrée 2014

Persuadés de l'importance de l'enseignement de l'informatique, les professeurs de classes préparatoires scientifiques se sont réjouis de l'introduction de cet enseignement dans leurs classes à la rentrée 2013.

En l'absence de toute création de postes spécifiques, beaucoup d'entre eux ont accepté d'assumer cet enseignement en plus de leur discipline d'origine, effectuant ainsi depuis septembre des heures supplémentaires que le ministre leur reproche maintenant.

En réponse au projet de décret annoncé par le ministre, les professeurs de l'UPS annoncent la suspension pour la rentrée 2014 de leur participation sous forme d'heures supplémentaires à l'enseignement de l'informatique en deuxième année de classes préparatoires.

Un millier de classes sont concernées, créant un besoin de 250 postes, pour un coût de plus de 17 millions d'euros. En heures supplémentaires, le coût n'est que de 6,5 millions d'euros.

A propos de l'UPS

L'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques (UPS, anciennement l'Union des Professeurs de Spéciales) est une association « loi de 1901 » créée en 1927. Elle regroupe actuellement 2700 de membres, soit la quasi-totalité (plus de 90%) des professeurs de chimie, mathématiques et physique des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (hormis les BCPST et les TB). L'UPS milite pour une CPGE scientifique qui correspond à : une formation fondamentale pluridisciplinaire (mathématiques, physique, chimie, informatique, sciences industrielles mais aussi lettres et langues vivantes) avec des contenus ambitieux, permettant de développer des compétences fondées sur le travail, la rigueur scientifique et la démonstration ; une préparation post-bac en deux ans, relevant du service public d'éducation, à l'ensemble des Grandes écoles via des concours anonymes basés sur des programmes nationaux ; un suivi personnalisé s'appuyant notamment sur des évaluations fréquentes, écrites, orales et pratiques ; une procédure de recrutement sélective et transparente des étudiants ; pour chacune des disciplines scientifiques, un enseignant unique par classe, assurant les cours et les travaux en groupes réduits ; des professeurs possédant un haut niveau de compétences (tous reçus au concours d'agrégation, souvent docteurs) dont la carrière est gérée de manière nationale (nominations, mutations, inspections).

Plus d'informations : <http://prepas.org>.

Suivez l'actualité de l'UPS : <http://www.facebook.com/PrepasUPS>; Twitter : [@Prepas UPS](https://twitter.com/PrepasUPS).